

Formation spéciale de secourisme

à l'attention des motards, des 125cm³, cyclo, scooter ...

L'union départementale des sapeurs pompiers d'Ille-et-Vilaine (UDSP - 35) à la demande de la **fédération Française des motards en colère** (FFMC - 35), organise une journée et demie de stage à tarif réduit (**45€**), permettant d'obtenir le **diplôme de PSC1** : Prévention et Secours Civiques de niveau 1.

Jour 1 : Formation de base au PSC1, plus gestes spécifiques (prise en compte du casque, et de l'équipement) dans les locaux de l'UDSP à Mordelles.

Jour 2 : Rappels et mise en situation sur des simulations d'accidents de moto, sur le site de Centaure Bretagne au Rheu.

Observation et débriefing de chaque simulation.

Retournement en urgence, victime traumatisée, gestion des protections...partagez l'expérience et les conseils de professionnels du secours routier.

Prévoir de venir en moto avec un équipement complet.

La formation est également ouverte aux passagers, ainsi qu'aux autres usagers de la route, par ordre respectif de priorité, selon le nombre de places (limité à 10 personnes)



Jour 1	15/10/2016	UDPS35 Mordelles	8h00 - 17h30
Jour 2	29/10/2016	Centaure Le Rheu	8h00 - 12h30



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Fédération Française des Motards en Colère
Ille-et-Vilaine
138, rue de Lorient - 35000 RENNES
tél 07 83 32 50 76 - fmc35@fmc.fr - siret 52537989700016

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DE SECOURISME AXÉ DEUX ROUES MOTORISÉS PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 SESSION 15 et 29 OCTOBRE 2016

Nom : Prénom :
☐ Motard ☐ Passager ☐ Autre (préciser).....

Adresse : Date de naissance :/...../.....
CP & Ville : Lieu de naissance :
Courriel :@..... Tél fixe et/ou portable :

RÈGLEMENT

Tout stagiaire doit respecter le présent règlement dont il déclare avoir parfaite connaissance et avoir reçu un exemplaire.

- Le stagiaire s'inscrit pour la durée complète de la formation sur un samedi et le samedi matin suivant, et s'engage à être présent à la session. Il prévoira son repas pour le déjeuner (pique nique au bâtiment de formation),
- La collecte des informations d'état civil du stagiaire est impérative pour qu'un diplôme officiel lui soit remis.
- Le stagiaire s'engage à verser des frais de 20€ lors de l'inscription, par chèque à l'ordre de FFMC 35, accompagné de la partie droite du présent formulaire complété et signé.**
- Chaque session de stage est prévue pour un maximum de 10 stagiaires, les inscriptions seront prises en compte selon leur date de réception, le cachet de la poste faisant foi, et priorité sera donnée aux usagers en 2 roues.
- Si le nombre minimal de stagiaires (7 personnes) n'est pas atteint, le stage sera annulé, les frais d'inscriptions seront restitués.
- La FFMC35 peut être amenée à annuler ce stage pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle s'efforcera de prévenir les personnes inscrites dans des délais raisonnables, et s'engage à rembourser sans délai leurs frais d'inscription.

Je m'engage à respecter le règlement, ainsi que les règles de fonctionnement général de la formation.

Fait à : le :/...../2016

Signature :

Nous collectons vos données personnelles pour nos propres besoins, en aucun cas, nous ne les communiquerons à des tiers autres que les intervenants de cette formation (Union Départementale des Sapeurs Pompiers). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : FFMC35 / PSC1 - 138, rue de Lorient - 35000 - RENNES / fmc35@fmc.fr



La FFMC est membre de la